



Grenoble, le 5 avril 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Défenseur des droits : les délégués territoriaux en réunion collégiale

Le 9 avril 2013, **les 17 délégués du Défenseur des droits** des départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute Savoie se réunissent en **réunion collégiale à la Préfecture de l'Isère à Grenoble.**

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés.

Il peut être saisi par toute personne physique ou morale, de nationalité française ou étrangère qui:

- s'estime lésée par le fonctionnement d'un service public
- considère que les droits d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause l'intérêt d'un mineur
- est victime ou témoin d'une discrimination
- est victime ou témoin d'un comportement abusif de la part de personnes exerçant des activités de sécurité.

Les délégués du Défenseur des droits :

- accueillent les personnes dans des lieux de permanences répartis sur tout le territoire
- écoutent, conseillent et informent sur les démarches à effectuer
- orientent, le cas échéant, vers le bon interlocuteur

- aident rechercher une solution amiable au niveau local
- Si ce n'est pas possible ils aident à constituer un dossier qu'ils transmettent au Défenseur des droits

Liste des permanences sur : www.defenseurdesdroits.fr/contacter-votre-délégué.

Pour l'Isère :

- Grenoble : Préfecture, Palais de justice, Maison de justice et du droit
- Vienne : Sous-préfecture
- Villefontaine : Maison de justice et du droit
- Saint-Quentin-Fallavier : Centre pénitentiaire
- Varcès : Maison d'arrêt

Les réunions collégiales ont pour objectifs :

- de favoriser l'unité et la convivialité du réseau par échanges de pratiques et contacts directs entre délégués
- d'unifier les réponses des délégués vis-à-vis des réclamants et le fonctionnement vis-à-vis des correspondants

En particulier cette réunion donnera lieu à un échange avec les correspondantes du RSI Alpes.

Contact :

Le délégué animateur des réunions collégiales : André DEMOMENT, 06 13 34 66 89

andre.demoment@defenseurdesdroits.fr